



Chèque sport



Le chèque sport,
un nouveau dispositif pour les jeunes sportifs

L'entrée en 6^e constitue une étape importante. Pour l'aborder dans de bonnes conditions, la pratique d'un sport constitue un atout indéniable.

Afin de favoriser l'inscription des élèves de 6^e à un club sportif ou à une association sportive scolaire relevant de l'UNSS, le Département des Landes attribue aux familles une aide sous la forme d'un « chèque sport ».

Le montant du « chèque sport » est fixé à 50 €. Dans le cas d'une 2^e licence pour un même jeune durant une même année scolaire, un 2nd « chèque sport » peut être sollicité. Il est fixé forfaitairement à 25 €.

En pratique

Faire la demande d'aide :
[aidesfamilles.Landes.fr](mailto:aidesfamilles Landes.fr)

Plus d'informations :
landes.fr/pack-jeunes
Direction de l'éducation,
de la jeunesse et des sports
05 58 05 40 40 (poste 8522)
cheque-sport@landes.fr

